

UN AN D'ACTION À VOS CÔTÉS ET À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Chers électrices et électeurs de la Côte-d'Or,

Le 7 juillet 2024, vous m'avez confié la responsabilité de vous représenter à l'Assemblée nationale. Depuis, j'y porte les préoccupations que vous exprimez au quotidien, notamment en matière de santé, d'éducation et de transports.



Réunion publique - Bilan 1 an de mandat
Vendredi 26 septembre à 18h00
Espace culturel Tabourot des Accords
St-Apollinaire

Inscrivez-vous 

Face aux conséquences du changement climatique, et conformément à mes engagements de longue date, je travaille aux mesures concrètes pour l'écologie et la santé publique. Ainsi, j'ai initié un rapport sur la santé environnementale, pour laquelle la France accuse un retard important, qui sera publié au cours de l'hiver. La mobilisation populaire contre la loi Duplomb reflète une forte attente sociale sur ce sujet.

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées, je contribue à repenser notre stratégie de défense globale. Je conduis par ailleurs une mission d'information flash sur le génie militaire. Dans un contexte international particulièrement tendu, je dénonce l'augmentation des conflits armés avec une pensée particulière pour la situation en Ukraine, au Moyen-Orient, au Soudan et en République démocratique du Congo. J'appelle à la reconnaissance de l'État de Palestine et à la fin du génocide.

En Côte-d'Or, les permanences, les déplacements et les nombreuses rencontres avec les différents acteurs locaux permettent des échanges directs. De plus, je dialogue régulièrement avec les maires et les élus de la circonscription, notamment en lien avec la proposition de loi pour créer un statut de l' élu local. Ce travail commun est essentiel pour faire remonter la réalité du terrain jusque dans l'hémicycle.

Bien sincèrement,
Catherine Hervieu

RENFORCER NOTRE DÉFENSE

Les profonds changements géopolitiques que nous vivons accentuent les conflits internationaux. Nous avons plus que jamais besoin de diplomatie, de dialogue tout en prenant en compte le principe de réalité des agresseurs et de leurs menaces pour nos démocraties.



Le développement d'une stratégie de défense globale repose sur plusieurs piliers : diplomatie, défense, stratégie énergétique, autonomie alimentaire, fin de notre dépendance aux énergies fossiles et à leurs exportations et, bien évidemment le développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne.

Pourtant, face à des menaces de plus en plus hybrides (ingérences étrangères, cyberattaques, criminalité organisée et narcotraffic), la frontière entre sécurité intérieure et défense s'estompe. La défense de notre territoire repose aussi sur une nation stable, résiliente et pacifiée. La révision de la revue nationale stratégique est un début. Toutefois, afin de produire des perspectives d'adaptation de notre outil de défense, il est nécessaire

d'élaborer un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Par ailleurs, la lutte contre les menaces hybrides est primordiale en France. À ce titre, je suis rapporteure pour le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité. Je défendrai en septembre le développement des compétences des collectivités locales en la matière et le financement qui va avec.

Je soutiens que la défense nationale repose sur l'éducation, la formation à l'esprit critique et la résilience de nos services publics, notamment nos hôpitaux, en tant que composantes stratégiques de la résilience nationale. À l'heure des désinformations et de leur surabondance, des réseaux d'influence multiples, la compréhension et le traitement des données, notamment scientifiques sont essentiels.

SOUTENIR LA PALESTINE

La Palestine subit dans sa chair un génocide. La France ne peut rester silencieuse et doit agir immédiatement pour un cessez-le-feu, la levée du blocus humanitaire et la reconnaissance de l'État de Palestine.

L'État français doit cesser toute vente d'armes et de composants français à Israël, et être à la hauteur de l'engagement de la société civile, à l'image des associations et des dockers de Fos-sur-Mer.

Le groupe Écologiste et Social à l'Assemblée nationale propose que la France prenne des sanctions à l'encontre d'Israël pour ses violations répétées du droit international et du droit humanitaire. Nous œuvrons à la suspension de l'accord d'association entre

l'Union européenne et Israël, et nous soutenons la libération des prisonniers politiques palestiniens.

Dans le même esprit de respect des droits humains, nous appelons à la libération de tous les otages encore retenus depuis le 7 octobre. Aucune cause ne justifie la détention de civils.

Repensons profondément nos relations internationales et notre action diplomatique en accord avec nos valeurs humanistes !

Consultez ma déclaration





Signez la pétition contre la loi Duplomb 

LOI DUPLOMB : COMMENT CETTE LOI DANGEREUSE POUR NOTRE SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT EST PASSÉE EN FORCE

Le 8 juillet, l'Assemblée nationale a adopté la loi Duplomb, dictée par l'agro-industrie et la FNSEA. Ce texte prévoyait notamment la réintroduction de l'acétamipride, un néonicotinoïde reconnu pour ses effets délétères sur les insectes pollinisateurs, et fortement suspecté de favoriser l'apparition de cancers, de lymphomes et de troubles du neurodéveloppement.

Saisi par le groupe Écologiste et Social, le Conseil constitutionnel a finalement censuré cette autorisation, reconnaissant que ces dispositions étaient contraires à la Charte de l'environnement. Il a également émis des réserves d'interprétation concernant les méga-bassines.

Cette décision marque une première victoire dans la lutte contre les néonicotinoïdes mais nous devons rester vigilants. D'autres dangers se cachent dans ce projet de loi, et l'agrochimie et l'agro-industrie continuent d'exercer une très forte influence sur les décisions politiques au mépris des données scientifiques mettant en lumière leurs impacts négatifs sur la santé humaine, la biodiversité et l'environnement.

De plus, la mobilisation historique des plus de 2 millions de citoyennes et citoyens qui ont signé la pétition contre cette loi nous oblige. Nous continuerons de nous opposer à de tels textes, tout en valorisant le modèle de l'agro-écologie qui protège les agriculteurs, l'environnement et notre santé.

AGIR POUR UNE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

J'ai engagé un travail de fond sur la santé environnementale, autour de cinq facteurs de risque, physiques et chimiques : nitrates, pesticides, PFAS, bruit et pollution de l'air. Bien qu'omniprésents dans notre environnement et affectant les sols, l'eau et l'air, ces éléments font l'objet de politiques publiques souvent inégales ou insuffisamment structurées.

Ce rapport, dont la publication est prévue pour l'hiver, vise à analyser le niveau d'intégration des données scientifiques dans les politiques publiques, à évaluer leur efficacité, et à identifier les améliorations légales et réglementaires nécessaires pour la prise en compte d'une vraie santé environnementale.

Ce travail fait écho à la formidable mobilisation contre la loi Duplomb, qui prévoyait de réintroduire l'usage des néonicotinoïdes avec l'acétamipride, délétère pour la santé, l'environnement et la biodiversité.



RECONNAITRE ET PROTÉGER LES ÉLUS LOCAUX

Je me suis engagée pour la création d'un véritable statut de l'élu local, afin d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, de renforcer leur protection face aux risques et pressions liés à l'exercice de leur mandat, et de favoriser ainsi l'engagement citoyen.



[Consultez ma question en hémicycle](#)

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Parce que l'accès à la santé est une priorité absolue, j'ai cosigné la proposition de loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux. Ce texte prévoit notamment l'instauration de mesures de régulation des médecins vers les zones sous-dotées. Il est urgent d'apporter une réponse concrète à la désertification médicale, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, notamment dans nos territoires ruraux.

Dans cette même logique, j'ai interpellé M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins pour connaître les engagements du gouvernement, ainsi que les moyens mobilisés pour garantir un accès effectif aux soins pour les citoyennes et citoyens de Côte-d'Or.

Ainsi, j'ai contribué à la revalorisation des indemnités, l'amélioration des conditions d'exercice, la garantie d'un meilleur accès à la formation, et la facilitation de la reconversion professionnelle. J'ai porté des mesures en faveur des étudiants, des personnes en situation de handicap et en faveur de la santé des élus. La loi votée début juillet reste peu ambitieuse, mais elle apporte un début de réponses concrètes aux demandes des élus locaux.

Les élus locaux sont des piliers de notre démocratie locale : ils et elles doivent être reconnus, soutenus et protégés à la hauteur de leur engagement.

[Consultez la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local](#)

PRÉSERVER L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE-D'OR

En février 2025, l'élaboration des cartes scolaires en Côte-d'Or prévoyait 47 fermetures de classes dans l'ensemble du département, dont 7 dans notre circonscription. Cette décision a suscité une forte mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et des élus. Cela a permis l'ouverture de 2 classes pour la rentrée.

À ce titre, j'ai adressé une question écrite à Mme la ministre de l'Éducation nationale afin d'alerter sur la situation particulièrement préoccupante pour l'école Lamartine à Dijon. Située en réseau d'éducation prioritaire (REP), cette école attendait des moyens supplémentaires, notamment pour pallier le manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). À l'inverse, la fermeture d'une classe risquerait d'aggraver la surcharge, et ainsi la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

Mon soutien aux enseignantes et enseignants de Côte-d'Or reste total, et la mobilisation se poursuit à l'Assemblée nationale pour préserver la qualité de l'apprentissage et les conditions d'enseignement des élèves. Le Projet de Loi de Finances 2026 sera, en ce sens, âprement discuté.

[Consultez ma question à Madame la ministre de l'Éducation](#)